Juin 2017

Bulletin de la cavam

LE TRAIT D'UNION

N°3

Spécial 31 Mai à Paris

Le 31 mai 2017 dès 13 h30, 22 associations sur les 24 adhérentes à la CAVAM ainsi que nos amis du CERADER 47 de VIANNE qui ont tenu à se joindre à nous **se sont retrouvées sous forme de délégations, face à la fontaine de la place St Michel à Paris.** Les **300** adhérents, représentants des régions et des coordinations venus des quatre coins de France, avaient pour objectif de rejoindre en cortège, digne et silencieux, le Palais du Luxembourg, au sein duquel des rencontres avec des sénateurs étaient programmées.

Cette action bien préparée, avec de multiples banderoles et des manifestants équipés de chasubles, tee-shirts, casquettes et tracts à la population a permis de tendre vers l'objectif recherché : faire mieux connaître la CAVAM, et surtout porter nos attentes, et nos propositions au plus haut niveau.

Larges extraits de l'intervention prononcée par René VINCENT, avant que les participants se dirigent en cortège jusqu'au sénat

Ce premier rassemblement de délégations organisé par la CAVAM est une réussite

Depuis notre assemblée générale constitutive d'octobre 2016 à LILLE nous avons affirmé haut et fort que : « ***quels que soient les gouvernements, les doléances de nos adhérents sont le moteur de notre combat pour l'humain d'abord*** » aussi bien sur l'éradication des cancérogènes, sur la défense des victimes que sur la justice pour tous et chacun !

Le 2 février 2017, notre conseil associatif national (CAN) proposait de réaliser une initiative nationale dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale 2018, et ceci avant l'été, pour espérer une prise en compte de nos doléances matérialisées par nos fiches revendicatives qui seront remises dans quelques instants au Sénat (voir par ailleurs le compte rendu de cette rencontre)

Ce rassemblement en est la concrétisation.

Un rassemblement qui se tient à quelques jours du premier tour des élections législatives

Comme lors des présidentielles, **les candidats F.N. doivent être battus** … et il nous faudra faire de même avec les candidats du mouvement MACRON qui a déjà annoncé l'utilisation des ordonnances pour casser ce qu'il reste du code du travail avec tout ce que cela comporte contre le monde du travail.

Quant aux candidats « LR », il n'y a pas mieux à attendre de leur programme marqué du sceau lui aussi de la régression sociale.

Disant cela, nous restons constants, fidèles à nos valeurs.

Depuis 20 ans, et quels que soient les gouvernements en place, nos associations se battent aux cotés des victimes de l'amiante pour la reconnaissance de leurs droits.

Et malgré les attaques subies, **notre combat collectif a marque des points importants :**

Citons pêle mêle, la décision de la cour de cassation sur la faute inexcusable, la création du FIVA, le dispositif ACAATA…. et plus proche de nous le premier jugement de cassation (11 05 2010) confirmant le préjudice d'anxiété pour les 17 d'AHLSTROM avec les suites qu'on lui connaît et toutes les luttes que cela génère ! !

Les doubles victimes de DOUAI appuyées par toutes les associations refusent de rembourser les sommes injustement réclamées, ce qui sera obtenu en 2012.

Mais 2012, c'est également des décisions économiques visant au libéralisme le plus vil et le slogan de Hollande « le changement, c'est maintenant » se transforme en autant de mesures poursuivant la casse sociale à grande échelle : La social-démocratie s'installe en France et d'autres mesures tombent.

C'est la prescription ramenée à 2 ans ou 3 ans aux prud'hommes (eux-mêmes malmenés et menacés dans leurs prérogatives y compris juridiques) ; activité réduite de la médecine du travail ; les lois MACRON 2016 et loi travail (El Komrhi) réduisant les moyens de défense des salariés en matière de sécurité et de prévention (CHSCT, C.E., syndicats,…) imposés par le 49/3, une avalanche de mauvais coups préconisés par le MEDEF….etc …

le procès pénal toujours pas obtenu, une dérive de la justice contre nos victimes …

Cette dérive lourde de la justice dramatique pour nous tous et qui explique en partie la baisse des indemnisations … allant jusqu'à 0 euro pour certains

préjudices … c'est que la justice mesure d'abord trop souvent l'impact économique pour les entreprises des décisions qu'elle prend avant de répondre à l'ampleur des préjudices subis par les victimes ! …
Par ailleurs, tout est fait pour rendre plus difficile la procédure en faute inexcusable des employeurs … tous les moyens sont bons !
Tout cela porte un nom : **« justice de classe »**, douce pour les puissants sévère pour les petites gens !
Alors, Si nos votes du 11 et 18 juin ne peuvent pas tout bousculer, ils peuvent nous aider à inverser le cours des choses en élisant des députés soutiens convaincus de nos doléances qui s'inscrivent dans le cadre du progrès social pour tous, pour améliorer la vie et la santé de tous.

Quelques mots sur notre démarche de ce jour

Elle complète dans le domaine du PLFSS la lettre que la CAVAM a adressée à Mr HULOT ministre entre autre de l'environnement
L'éradication de l'amiante et de tous les cancérogènes de nos vies est une des bases fondamentales de l'action de la CAVAM … qui permettrait de préserver la vie de dizaines de milliers de Français, aujourd'hui et demain !
Dans ce cadre, nous revendiquons, entre autre :
L'inertage des déchets d'amiante et l'arrêt de leur enfouissement.
Pour répondre à cette exigence : L'installation de torches à plasma dans chaque région
La mise en chantier d'un pôle public national d'éradication de l'amiante dans lequel nous voulons y tenir notre place, au regard de notre expérience et pour y porter la voix des victimes.

Par ailleurs, nos 8 fiches revendicatives remises aujourd'hui aux sénateurs traduisent nos exigences sociales et viennent compléter les 3 revendications que je viens de citer.

Enfin, La CAVAM « ne lâche rien » de son exigence de voir se tenir ce procès pénal attendu depuis 20 ans par les victimes au lieu de « dépénaliser le droit des affaires »comme c'est la tendance actuellement.

VOILA MES AMIS CE QUE NOUS PORTONS AUJOURD'HUI CAR NOS VIES VALENT MIEUX QUE TOUS LEURS PROFITS ! !

Dans la seconde quinzaine de Juin, des centrales syndicales dont la CGT ont annoncé des actions contre la casse du code du travail, la loi « travail » et de nos droits sociaux ! Voyons comment, à partir de nos propres revendications, nous pouvons nous inscrire dans ces mobilisations qui auront des répercussions importantes sur nos amis contaminés et victimes d'aujourd'hui et de demain !

Compte rendu de l'audience au sénat :

En tout début d'après midi, et en marge de la rencontre officielle, deux représentants de la CAVAM ont été reçus par Monsieur Thierry FOUCAUD du groupe CRC, sénateur de Seine Maritime Vice-président du SENAT.L'échange a permis de rappeler les difficultés rencontrées par les victimes de l'amiante et du travail

A 14 h30, pendant que les autres manifestants, bien encadrés, cherchaient l'ombre à l'angle de la rue de Vaugirard, une autre délégation composée de : Jean Michel DESPRES Pt du CAPER THIANT - Gérard LAUGIER de l'ASAVA – Bernard LECLERC Pt de l'ADDEVA 54 et membre du bureau national – Samuel LOMBARDO du CAPER 42 – Michel PICARD Pt de l'ADEVA Gard rhodanien – Jean Michel KACZMARECK de l'ADEVA 59 et Georges ARNAUDEAU, a été reçue par Monsieur le sénateur Gérard DERIOT du groupe LR Vice-président des affaires sociales du Sénat et Monsieur SALLENAVE secrétaire général des affaires sociale du Sénat. La délégation de la CAVAM était accompagnée par Madame Mireille BONIL adhérente, trésorière de l'ADEVA Gard rhodanien, et veuve de l'amiante, que nous tenons à saluer pour son courage.

Nous avions adressé nos fiches de requêtes et de propositions, à nos interlocuteurs. Il est objectif de signaler qu'elles ont été étudiées en amont de la rencontre, ce qui a facilité l'entretien, et démontre l'intérêt qui nous a été porté

La lecture détaillée de nos huit fiches, au cours de laquelle chaque représentant de notre délégation a pu s'exprimer et argumenter, a permis de dégager les limites reconnues par le Sénat, qui n'est pas décisionnaire, pour ce qui dépend du gouvernement. Nous avons toutefois rappelé que les fiches débattues, s'inscrivent dans le cadre du PLFSS, et que certaines de nos propositions demandaient à être légiférées. Qu'il s'agisse des inégalités en regard des sous-traitants, de l'accès à la cessation anticipée d'activité dans de nombreux cas, de la prise en compte des cancers hors tableaux. Nos interlocuteurs ont conclu qu'ils déposeraient des amendements sur les points qui leur ont paru réalisables.

Nous allons suivre avec attention.

POUR NE PAS CONNAITRE UN VERITABLE RECUL DE SOCIETE CONTINUONS LE COMBAT